



A7 PROTECTION SECURITE, SASU au Capital de 1000,00 Euros.

Siège social : 69, Rue du Rouet 13008 MARSEILLE.

Siren : 979 425 832 RCS de Marseille.

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

A Marseille le 13/09/2023,

Monsieur **LEVI Benoit** demeurant, Les Terrasses du Redon, 322/326 Boulevard du Redon 13009
MARSEILLE, **Président** de la Société **A7 PROTECTION SECURITE**,

A pris la décision suivante :

-Fixation de la Rémunération du Président,

DECISION UNIQUE

Monsieur **LEVI Benoit**, décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de
Président, à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au **31 Décembre 2024**.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de
déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2023.